

## DUERP – Formation Document Unique – *Évaluation des risques professionnels*

Durée : 1 à 5 jours selon le niveau des participants et l'activité de l'entreprise

Modalité pédagogique : Présentiel – effectif max conseillé 6 pers.

Public : Référent sécurité, adjoint, QSE, Manager, toute personne chargée de la mise à jour du DUERP

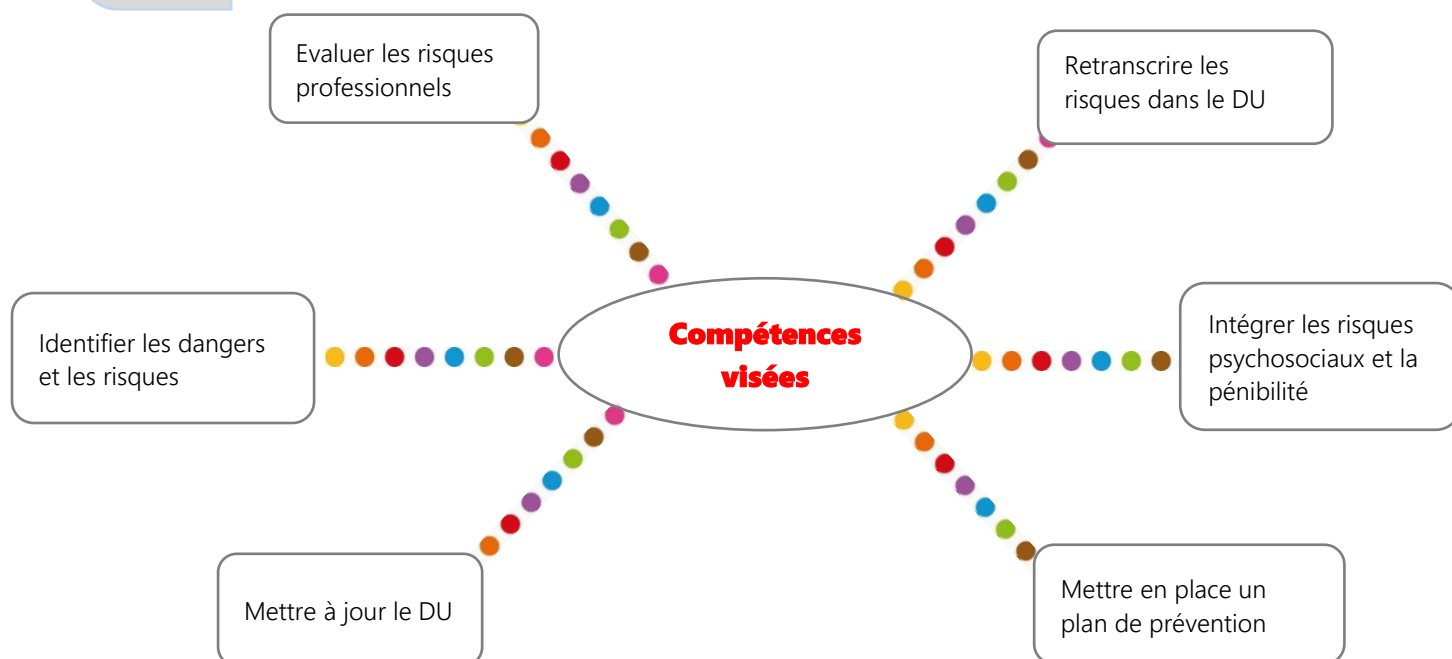
Prérequis : Aucun prérequis spécifique

🔗 Tarif

🔗 Programmation

[Nous consulter](#) / 05 63 40 50 60

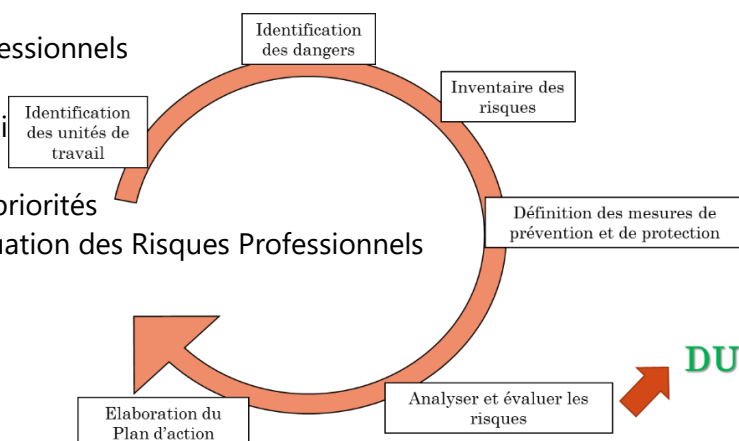
### Objectif



### Contenu de la formation

En tant que formation, les stagiaires seront sensibilisés sur :

- Le contexte réglementaire concernant l'évaluation des risques professionnels
- La définition du danger et du risque
- La démarche d'évaluation des risques professionnels
- La méthodologie d'évaluation employée
- L'évaluation des risques par poste de travail
- La hiérarchisation des risques
- La mise en place d'un plan d'actions avec priorités
- L'élaboration du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels
- La communication efficace





## Pédagogie

Au cours de la mission, notre Conseiller Technique pourra pratiquer une observation terrain des risques engendrés par certains postes de travail.

### Méthode

- Pédagogie active, et participative lors des mises en situation.
- Nous favorisons la pratique à la théorie.
- Les mises en situations sont concrètes et réalistes.
- Exercices pratiques sur un poste de travail de l'établissement : recherche des dangers et des risques associés, évaluation des risques, liste des actions de prévention en place, cotation du risque, définition des axes d'amélioration
- Apport didactique
- Chasse aux risques
- Méthodologie d'évaluation du risque – paramètres de cotation
- Travail sur des photos de situations de travail diverses
- Travail sur le DU de l'établissement

## Préparation de la formation

Notre Conseiller technique s'entretiendra, en amont, avec la personne déléguée pour ce projet et fera la demande de la documentation sécurité à nous faire parvenir (DU, données accident, fiche entreprise...). Ceci dans le but d'adapter la formation à votre DU, si vous le possédez.

## Validation des acquis et documents délivrés à l'issue de la formation

Les stagiaires sont évalués par le formateur tout au long de la formation. Le formateur évalue leurs capacités à :

- Réaliser les exercices et répondre aux questions
- Identifier les dangers et les risques de leur entreprise
- Évaluer les risques selon la méthodologie mise en place
- Être force de propositions d'actions correctives

À l'issue de la formation, les stagiaires se verront remettre une attestation individuelle de formation et le formateur renseignera le registre de sécurité.

## Le + FORMAFRANCE

Votre Conseiller Technique se tient à votre disposition gratuitement toute l'année afin de répondre à vos questions via [assistance@formafrance.fr](mailto:assistance@formafrance.fr)



## Accessibilité aux personnes en situation de handicap

### Accessibilité physique

- ✓ En INTRA : l'accès à vos personnels en situation de handicap est sous votre responsabilité

### Accessibilité pédagogique

- ✓ Pratique : nos programmes sont adaptables selon le handicap – nous consulter
- ✓ Théorie : certains handicaps nécessitent la présence d'un accompagnateur -nous consulter pour l'option tarifaire à prévoir

Nous avertir en amont de la formation afin de prévoir les adaptations nécessaires.

## Informations pratiques

Recyclage : Tous les 4 ans

Encadrement : Conseiller Technique Hygiène & Sécurité validé